



## Licenciement accident de travail sans arrêt mais avec soins

Par **faron974**, le **14/01/2018** à **13:27**

bonjour,j ai eu un accident du travail en 2016.depuis j'ai repris le travail mais j ai toujours des soins.mon medecin me prolonge mon accident du travail tous les trois mois.prolongation accident du travail sans arret mais avec soins .mon employeur peut il me licencier .merci

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **02:34**

Bonjour

votre employeur peut vous licencier puisque vous n'êtes pas en arrêt de travail. Encore faut-il qu'il est un motif.

Restant à votre disposition

Par **morobar**, le **15/01/2018** à **09:07**

Bonjour,

[citation]mon medecin me prolonge mon accident du travail tous les trois mois. prolongation accident du travail sans arrêt mais avec soins[/citation]

Il renouvelle des ordonnances, mais cela ne concerne en rien votre employeur.

S'il existe un motif de licenciement, celui-ci pourra intervenir car vous ne bénéficierez pas de

la protection absolue concernant le salarié en arrêt de travail causé par un accident du même nom.

Par **faron974**, le **15/01/2018** à **13:16**

bonjour,il me fait une feuille d accident du travail violet ou il coche prolongation accident de travail sans arret avec soins.

Par **morobar**, le **16/01/2018** à **12:01**

La protection ne joue que durant l'arrêt de travail.

Le licenciement d'un salarié non protégé durant un arrêt de travail est possible voire commun.

Mais il faut savoir que la maladie...n'est pas un motif de licenciement.

C'est la désorganisation apportée par l'absence qui est le véritable motif de licenciement.

Comme vous n'êtes pas absent, il faut donc écarter toute possibilité de licenciement en relation avec l'accident, mais le licenciement reste possible pour tout autre motif allégué par l'employeur.